

TARIFS DES SERVICES PUBLICS *xxxx* 2021

Tous les tarifs sont exprimés en euros.

Vu pour être annexé à la délibération générale N° 2020-374 et à la délibération spécifique N°2020-377 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020

Décembre 2020



SOMMAIRE

I – CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE

A) CULTURE

Direction de la culture : musée et sites culturels, animation du patrimoine....	5
Réseau des bibliothèques.....	6
Direction de la culture (publications)	7
Archives municipales : photocopies, publications	8

B) ACTION EDUCATIVE ET ENFANCE

Petite Enfance	
Structures multi-accueil	10
Scolaire	
Restauration scolaire.....	12
Accueil périscolaire.....	13
Enfance Loisirs	
Accueil centres de loisirs maternels, primaires,	14
Ludothèque	16

C) DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

Maisons de quartier.....	18
Service jeunesse	20

D) SPORTS

Salles de sports – gymnases	26
Terrains de sports	27

E) RELATIONS QUARTIERS

Université du temps libre	29
---------------------------------	----

II – PROXIMITE, SERVICES A LA POPULATION

A) ETAT CIVIL..... 31

B) DOMAINE PUBLIC ET POPULATION

Gestion domaine public	32
Cimetières.....	36

C) SANTE PUBLIQUE

Vaccinations	37
--------------------	----

III - SERVICES TECHNIQUES

A) MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI

Prêt matériel (location)	39
Prêt matériel (remplacement si détérioré ou perdu)	42
Prestations exécutées en cas de défaillance des propriétaires privés.....	44

A') PARC AUTO

Sécurisation de terrains appartenant à des propriétaires privés (tarifs votés par délibération N2020-377 du 17 décembre 2020).....	44 bis
--	--------

B) CADRE DE VIE

Nettoyage espaces publics et privés	46
Canaux	47

C) EQUIPEMENT URBAIN

Droits de voirie.....	49
Prestations en régie	50

IV - DIVERS

FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Photocopies et photographies.....	52
-----------------------------------	----

<u>PARKING ARAGO ET SAINT MARTIN</u>	53
---	----

<u>TICKETS PARKING</u>	56
-------------------------------------	----

Généralités

Pièces à fournir pour bénéficier du tarif "résident à Perpignan"
double justification de domiciliation :

- taxe d'habitation
- justificatif de domiciliation de moins de 3 mois (E.D.F., téléphone...)

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

A) Culture

Direction de la culture : Musées et sites culturels

Réseau des bibliothèques

Publications

Archives municipales Camille FOURQUET

Centre de Documentation des Français d'Algérie

Direction de la culture
Musées et sites culturels - Animation du Patrimoine

PRESTATIONS	2021
Muséum d'histoire naturelle Tarif d'entrée	Gratuit
Musée des monnaies et médailles Joseph Puig Tarif d'entrée	Gratuit
Casa Païral Tarif d'entrée	2,00 €
Pass Patrimoine 66	1,00 €
<u>Gratuité :</u> - Etablissements scolaires et péri-scolaires - <u>Gratuité sur présentation d'un justificatif nominatif :</u> *Enfants et jeunes de moins de 26 ans, *Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, * Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées, * Personnes handicapées (avec accompagnant), *Bénéficiaires du Pass culture de l'université Via Domitia, * Carte Culture (avec accompagnant), *Professionnels des musées uniquement, *Membres de l'ICOM uniquement, *Membres des associations "Amis des musées" de la ville de Perpignan et de la Société agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales *Adhérents du COS de la Ville de Perpignan, *Journalistes (dans le cadre d'un reportage) et professionnels du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental du Tourisme et de l'Office du Tourisme intercommunal de Perpignan Méditerranée Métropole, Partenaires et prêteurs autour des expositions temporaires, *Détenteurs du Pass FILAF pendant la durée du FILAF, * Gratuité Nuit des Musées et Journées du Patrimoine pour tous publics	Gratuit
FORFAITS GROUPES : visites guidées Groupe de jeunes (moins de 26 ans) Résidant à Perpignan dans la limite de 2 visites par structure / établissement par an	Gratuit
Groupe de jeunes Résidant hors perpignan	
- jusqu'à "45 mn"	50,00 €
- jusqu'à "1h30"	80,00 €
- durée 2 heures	110,00 €
- durée "demi-journée"	125,00 €
- durée journée	200,00 €
FORFAITS ATELIERS avec intervenant extérieur	
- durée "1h"	50,00 €
- durée "1h30"	75,00 €
- durée "2h"	100,00 €
FORFAIT INDIVIDUEL	
Ateliers spécifiques (prix par personne)	2,00 €
ANNIVERSAIRES au musée	80,00 €
Retenue pour annulation non justifiée, au minimum 48 h avant, pour toutes les prestations payantes	40,00 €

Réseau des Bibliothèques

PRESTATIONS	2021
ABONNEMENT ANNUEL JEUNES (0 à 18 ans) Résidents à Perpignan et hors Perpignan	Gratuit
ABONNEMENT ANNUEL ADULTES Résidents à Perpignan	16,00
Résidents hors Perpignan	23,00
Carte réseau bibliothèques Perpignan Méditerranée Métropole	18,00
ABONNEMENT ANNUEL A TARIF REDUIT Etudiants, jeunes de 19 à 26 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées, bénéficiaires RSA ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), portage à domicile	5,00
ABONNEMENT ANNUEL "COLLECTIVITE" POUR LES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES Etablissements installés à Perpignan avec des dépôts renouvelés de documents tous les 3 mois	30,00
ABONNEMENT ANNUEL "COLLECTIVITE" POUR LES RESIDENCES SENIORS Etablissements installés à Perpignan avec prêts individuels aux résidents	96,00
Remplacement carte d'abonné	2,00
IMPRESSIONS ET PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS A4 noir et blanc	0,30
A4 couleur	0,60
A4 microfilm	0,40
A3 noir et blanc	0,40
A3 couleur	0,80
Comme pour le A4, le prix de la couleur en A3 est le double de celui en noir et blanc. Concernant les impressions et copies en recto-verso, la redevance est de deux pages.	
Tote bag	2,50

Direction de la Culture

PUBLICATIONS	2021
CATALOGUES	
Catalogue petit format	8,00
Catalogue moyen format (56 à 64 pages)	18,00
Catalogue grand format	20,00
DIVERS	
Marque-pages	0,50
Cartes postales œuvres des expositions	1,00
Affiches de promotion des expositions	2,00
Plaquettes expositions "Prestige"	2,00
Médaille commémorative / touristique	2,00
Reproductions d'affiches anciennes	5,00
Pin's	3,00
CATALOGUES : ARTS PLASTIQUES	
Rigaud intime	20,00
Alain Kleinmann	20,00
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	8,00
Balbino Giner 1955-2005	18,00
Michel Latte, Lieux d'être	20,00
Peter Klasen	20,00
Michel Brigand	20,00
Sébastien Frère	8,00
CATALOGUES : PATRIMOINE	
Ruscino I	35,00
Le Premier Moyen-âge de Ruscino	35,00
"Perpignan tout simplement"	5,00
Découvertes et redécouvertes du patrimoine perpignanais	8,00
Le Castillet et la citadelle de Perpignan dans l'histoire	24,00
Promenade géologique de Perpignan	4,10
CATALOGUES : NUMISMATIQUE	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	8,50
Les monnaies Byzantines du musée Puig	8,50
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	8,50
Les monnaies Catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	8,50
La numismatique des années de guerre 1939-1945	8,50
Les Dominicains de Perpignan	8,50
Les poids de villes du musée Puig	8,50
Les Ibères en Roussillon et Cerdaane	8,50
Les faux en numismatique (1998)	8,50
Les animaux dans la monnaie antique	8,50
Pallofes et églises de Catalogne (XIII ^e - XVIII ^e siècle)	8,50
La marche vers l'euro	8,50
Mémoire pierre et d'airain : 6 monuments et monnaies antiques	10,00
DIVERS	
Perpignan fête les 20 ans du Festival International du Disque	20,00
Charles Berbérien au Castillet	20,00
Remise forfaitaire pour dépôt-vente des catalogues de la Ville dans les librairies de Perpignan	40%

ARCHIVES MUNICIPALES CAMILLE FOURQUET CENTRE DE DOCUMENTATION DES FRANCAIS D'ALGERIE

PRESTATIONS	2021
Format A4 Noir et blanc	0,30
Format A4 couleur	0,50
Format A3 Noir et blanc	0,40
Format A3 couleur	1,00
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	3,00
Reproduction numérique photographique	3,00
Reproduction numérique avec scanner	3,00
Vente de publications :	
Le conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique	9,15
L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique	11,45
Le Théâtre Municipal de Perpignan 1811-1914	9,15
Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (X ^e -XX ^e siècle) Tome I ou II	11,45
Le faubourg de Perpignan	6,10
Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon	14,50
Perpignan, L'histoire des juifs dans la ville	21,00
Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du moyen âge à nos jours	17,50
Les Catholiques et la cathocité aujourd'hui à Perpignan	12,60
Perpignan, l'histoire des protestants dans la Ville (XVI ^e -XXI ^e siècle)	14,00
Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du moyen-âge à nos jours	17,50
l'Islam en France aujourd'hui	14,00
Perpignan, l'histoire des Francs-Maçons dans la ville	17,50
Le Franc-Maçon dans la cité	12,60
Perpignan, l'histoire de l'Hôpital dans la ville (1116-2016)	18,00

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE

B) Action Educative et Enfance

Petite Enfance

Structures multi-accueil (crèches collectives, haltes-garderies et crèches familiales)

Scolaire

Restauration scolaire

Accueil périscolaire

Enfance Loisirs

Accueils de Loisirs Maternels, Primaires

Ludothèque

STRUCTURES MULTI-ACCUEIL

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021		
Taux appliqué pour une famille de	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
	TAUX HORAIRE	
1 enfant	0,0615%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE
2 enfants	0,0512%	
3 enfants	0,0410%	
4 à 7 enfants	0,0307%	
8 à 10 enfants	0,0205%	

Le paiement des structures multi-accueil s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

Le montant de la participation familiale est calculé en fonction des heures ou demi heures de présence contractualisées.

- Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures, demi-heures réservées par contrat.
- **Majoration** : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 11 minutes, donne lieu au paiement d'une demi-heure supplémentaire et d'une heure à partir de 41 mn.
- Les repas, goûters et couches sont fournis par la collectivité.

CRECHES FAMILIALES

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021		
Taux appliqué pour une famille de	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
	TAUX HORAIRE	
1 enfant	0,0512%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE
2 enfants	0,0410%	
3 à 5 enfants	0,0307%	
6 à 10 enfants	0,0205%	

Le paiement des crèches familiales s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

Le montant de la participation familiale est calculé en fonction des heures ou demi heures de présence contractualisées.

- Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures, demi heures réservées par contrat.
- Les repas, goûters et couches sont fournis.

Dispositions Communes à l'ensemble des Structures

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

A - Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille :

De façon générale, il sera fait référence au **revenu mensuel** du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CDAP ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

* Le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.

* Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l' A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les bourses d'études...

* Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple,
- en cas de séparation ou de naissance,
- pour des raisons d'organisation personnelle une fois dans l'année civile.

* La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, variables selon la composition de la famille et applicables dans les cas suivants :

- En cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du **plancher** annuel de ressources.

- En l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du **plafond** annuel de ressources.

- Dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

* L'accueil des enfants du Conseil Départemental (enfants placés en famille d'accueil ainsi que les familles demandeurs d'asile) fera l'objet d'une tarification spécifique, fixée par la CAF sur la base du montant plancher.

* L'accueil d'urgence (difficultés familiales, décès, rupture, divorce, relogements...) d'enfants dont les revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification temporaire de 3 mois (reconductible une fois) sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

B - Les Déductions : Pourront donner lieu à déductions :

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.
- les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
- Dès le premier jour d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical.
- Les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).
- Lors de la période d'adaptation, les heures réalisées pendant les trois premiers jours ne seront pas facturées.

C - Révision des Forfaits :

Le **forfait mensuel** s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congrés annuels inclus).

Le **forfait peut être révisé :**

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur),
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

D - Enfants porteurs de Handicap

Le tarif horaire est minoré dans le cas où un enfant en situation de handicap est à la charge de la famille, accueilli ou non au sein de la structure. Le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire. La famille devra produire une attestation enfant porteur d'un handicap (AEEH).

E - Entrées et Sorties :

Les entrées ou départs d'enfants (**après un mois de préavis**), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

Pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.

Pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

F - Autres Dispositions :

Extérieurs : Les Résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

Renseignements complémentaires : Les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

Chèques Emploi Services Universels (CESU) : Les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes des crèches municipales. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 26/02/07.

RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS

	Année scolaire 2020/2021 du 1er janvier au 31 août 2021	Année scolaire 2021/2022 du 1er septembre au 31 décembre 2021
<u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u>		
TARIFS SOCIAUX		
- si quotient inférieur ou égal à 300 €	1,83 €	1,83 €
- si quotient compris entre 301 € et 400 €	2,27 €	2,27 €
- si quotient compris entre 401 et 600 €	2,54 €	2,54 €
- si quotient compris entre 601 € et 900 €	3,27 €	3,27 €
- si quotient compris entre 901 € et 1 200 €	3,34 €	3,34 €
- si quotient compris entre 1 201 € et 1 600 €	3,44 €	3,44 €
- si quotient supérieur à 1600€ (plein tarif) (1)	3,87 €	3,87 €
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	1,83 €	1,83 €
<u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN</u>	4,26 €	4,26 €
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	2,27 €	2,27 €

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

(1) Tarif de base applicable aux familles non allocataires.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

PRESTATIONS

Forfait mensuel

Accueil du matin, en début et fin de temps méridien et le soir de 17 à 18h15.

	Année scolaire 2020/2021 du 1er janvier au 31 août 2021	Année scolaire 2021/2022 du 1er septembre au 31 décembre 2021
RESIDENTS A PERPIGNAN		
- si quotient inférieur ou égal à 300 €	4,00	4,00
- si quotient compris entre 301 et 400 €	6,00	6,00
- si quotient compris entre 401 € et 600 €	8,00	8,00
- si quotient compris entre 601 € et 900 €	10,00	10,00
- si quotient compris entre 901 € et 1 200 €	12,00	12,00
- si quotient compris entre 1 201 € et 1 600 €	14,00	14,00
- si quotient supérieur à 1 600 € (plein tarif) (1)	15,00	15,00
RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)	20,00	20,00

(1) Tarif de base applicable aux familles non allocataires.

PROJET SPORTIF PERISCOLAIRE (Classe à projet)

FORFAIT POUR UNE ANNEE SCOLAIRE

TARIF UNIQUE	Année scolaire 2020/2021 du 1er janvier au 31 août 2021	Année scolaire 2021/2022 du 1er septembre au 31 décembre 2021
	12,00 €	12,00 €

Quotient Familial : Le tarif est calculé selon le Quotient Familial à l'inscription et en début d'année civile. Il appartiendra aux parents de signaler au service tout changement de situation.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFIL, de l'Association LE SEUIL et du CADA. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Les QF des CAF d'autres départements sont pris en compte. Les familles d'enfants issus de la communauté des gens du voyage se verront appliquer les tarifs "Perpignan" sous réserve qu'ils puissent justifier d'une implantation temporaire sur le territoire de la commune attestée par les services de l'Education Nationale (CASNAV).

Facture : En cas de désaccord concernant la facturation, une étude du dossier sera possible sur une période de 2 mois à compter de la demande écrite formulée par la famille.

Pour que les repas annulés ne soient pas facturés, l'annulation de repas doit être faite impérativement, auprès du service 48 h ouvrables avant.

Absences : Toute absence de plus d'un mois, non justifiée, entraînera l'annulation de l'inscription.

En cas d'absence d'un enfant sur le temps scolaire (notamment en matinée), ce dernier ne pourra être accepté en restauration scolaire ou en activités périscolaires.

Radiation/Réinscription : Toute radiation, désinscription des enfants ou cessation d'activité et de participation doivent être signalées, en amont, par écrit au Service. Pour la réinscription, en début d'année, ou après radiation, elle ne pourra s'effectuer que si la famille est à jour de ses règlements. Si le compte de la famille est débiteur, l'inscription sera annulée et le dossier sera retourné. L'inscription ne pourra être renouvelée que si le compte de la famille est soldé.

Chèques Emploi Services Universels (CESU) : Les familles auront la possibilité de régler les temps périscolaires à l'aide de CESU. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 12/11/15.

Familles d'accueil : Pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, les familles d'accueil se verront appliquer la tarification correspondante à la tranche tarifaire médiane entre 601 et 900.

Classes à projets Sportifs : Un forfait annuel est fixé pour la participation des enfants aux activités sportives choisies sur les temps périscolaires. Ce forfait ne concernera que les enfants ne participant qu'à la seule activité sportive. Si les enfants participaient à d'autres temps périscolaires (matins, soirs) le forfait mensuel serait dû sur l'ensemble des mois pendant lesquels la présence de l'enfant a été enregistrée.

ACCUEIL DE LOISIRS

Tarification de base

PRESTATIONS	Année scolaire 2020/2021 du 1er janvier au 31 août 2021	Année scolaire 2021/2022 du 1er septembre au 31 décembre 2021
QF 1 > 1 600 €		
Résidents à Perpignan		
demi-journée avec repas	10,97	10,97
demi-journée sans repas	7,10	7,10
1 journée avec repas	18,87	18,87
1 journée sans repas	15,00	15,00
Résidents hors Perpignan		
demi-journée avec repas	18,86	18,86
demi-journée sans repas	14,60	14,60
1 journée avec repas	25,26	25,26
1 journée sans repas	21,00	21,00
1 201 € < QF 2 ≤ 1600 €		
Résidents à Perpignan		
demi-journée avec repas	9,54	9,54
demi-journée sans repas	6,10	6,10
1 journée avec repas	14,64	14,64
1 journée sans repas	11,20	11,20
Résidents hors Perpignan		
demi-journée avec repas	16,16	16,16
demi-journée sans repas	11,90	11,90
1 journée avec repas	23,46	23,46
1 journée sans repas	19,20	19,20
901 € < QF 3 ≤ 1 200 €		
Résidents à Perpignan		
demi-journée avec repas	8,74	8,74
demi-journée sans repas	5,40	5,40
1 journée avec repas	12,64	12,64
1 journée sans repas	9,30	9,30
Résidents hors Perpignan		
demi-journée avec repas	14,56	14,56
demi-journée sans repas	10,30	10,30
1 journée avec repas	21,56	21,56
1 journée sans repas	17,30	17,30
601 € < QF 4 ≤ 900 €		
Résidents à Perpignan		
demi-journée avec repas	7,77	7,77
demi-journée sans repas	4,50	4,50
1 journée avec repas	10,17	10,17
1 journée sans repas	6,90	6,90
Résidents hors Perpignan		
demi-journée avec repas	13,16	13,16
demi-journée sans repas	8,90	8,90
1 journée avec repas	19,36	19,36
1 journée sans repas	15,10	15,10
401 € < QF 5 ≤ 600 €		
Résidents à Perpignan		
demi-journée avec repas	5,54	5,54
demi-journée sans repas	3,00	3,00
1 journée avec repas	7,54	7,54
1 journée sans repas	5,00	5,00

ACCUEIL DE LOISIRS

Tarification de base

PRESTATIONS	Année scolaire 2020/2021 du 1er janvier au 31 août 2021	Année scolaire 2021/2022 du 1er septembre au 31 décembre 2021
Résidents hors Perpignan		
demi-journée avec repas	11,76	11,76
demi-journée sans repas	7,50	7,50
1 journée avec repas	16,86	16,86
1 journée sans repas	12,60	12,60
301 € < QF 6 ≤ 400 €		
Résidents à Perpignan		
demi-journée avec repas	4,77	4,77
demi-journée sans repas	2,50	2,50
1 journée avec repas	6,27	6,27
1 journée sans repas	4,00	4,00
Résidents hors Perpignan		
demi-journée avec repas	9,96	9,96
demi-journée sans repas	5,70	5,70
1 journée avec repas	13,76	13,76
1 journée sans repas	9,50	9,50
QF 7 ≤ 300 €		
Résidents à Perpignan		
demi-journée avec repas	4,13	4,13
demi-journée sans repas	2,30	2,30
1 journée avec repas	5,33	5,33
1 journée sans repas	3,50	3,50
Résidents hors Perpignan		
demi-journée avec repas	9,46	9,46
demi-journée sans repas	5,20	5,20
1 journée avec repas	12,76	12,76
1 journée sans repas	8,50	8,50

Tarification à l'unité*

Les mercredis et vacances scolaires, les enfants peuvent bénéficier de plusieurs prestations :
journée avec repas, journée sans repas, demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas.

* Sauf sur le site mas Bresson

Tarification forfaitaire :**

- une famille domiciliée à Perpignan, ayant inscrit son enfant sur tous les mercredis situés entre deux périodes de vacances, c'est-à-dire un cycle scolaire complet, devra s'acquitter d'un forfait correspondant à l'ensemble du cycle minoré de 30 %.

Tarification "familles nombreuses"*** proposé pour toutes les prestations. Elle s'applique lorsque les enfants d'une même famille sont présents simultanément sur une même période :

- plein tarif pour les deux premiers enfants inscrits,
- demi-tarif à partir du troisième enfant inscrit.

***Les tarifications forfaitaire et "familles nombreuses" ne s'appliquent pas aux enfants hors Perpignan.

LUDOTHEQUE

PRESTATIONS	2021
Du 1er janvier au 31 décembre 2021	
Résidents à Perpignan & hors Perpignan	
- Paiement à l'activité Pour des activités nécessitant un déplacement intra-muros Piscine, tennis, judo, escalade sur mur, plongée en piscine, vidéo	1,00
- Ludothèque (par séance)	1,00

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

C) Développement social et de la jeunesse

Maisons de quartier

Service jeunesse

MAISONS DE QUARTIER	
PRESTATIONS	2021
Quotien familial < 300	
Activités (type A) Activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc.)	1,00 €
Activités (type B) demi-journée Activités payantes avec ou sans transport	2,00 €
Activités (type B) journée Activités payantes avec ou sans transport	3,00 €
Spectacles culturels Théâtre de l'Archipel, Théâtre, spectacles d'éveil (hors Boitacloüs)	4,00 €
Ateliers de Loisirs Hors intérêt général (Chorale, couture, peinture, etc.) Par trimestre	15,00 €
300 < Quotien familial < 400	
Activités (type A) Activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc.)	1,00 €
Activités (type B) demi-journée Activités payantes avec ou sans transport	3,00 €
Activités (type B) journée Activités payantes avec ou sans transport	4,00 €
Spectacles culturels Théâtre de l'Archipel, Théâtre, spectacles d'éveil (hors Boitacloüs)	5,00 €
Ateliers de Loisirs Hors intérêt général (Chorale, couture, peinture, etc.) Par trimestre	15,00 €
401 < Quotien familial < 600	
Activités (type A) Activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc.)	1,00 €
Activités (type B) demi-journée Activités payantes avec ou sans transport	4,00 €
Activités (type B) journée Activités payantes avec ou sans transport	5,00 €
Spectacles culturels Théâtre de l'Archipel, Théâtre, spectacles d'éveil (hors Boitacloüs)	6,00 €
Ateliers de Loisirs Hors intérêt général (Chorale, couture, peinture, etc.) Par trimestre	15,00 €
601 < Quotien familial < 900	
Activités (type A) Activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc.)	1,00 €
Activités (type B) demi-journée Activités payantes avec ou sans transport	4,00 €
Activités (type B) journée Activités payantes avec ou sans transport	6,00 €

PRESTATIONS	2021
Spectacles culturels Théâtre de l'Archipel, Théâtre, spectacles d'éveil (hors Boitaclous)	6,00 €
Ateliers de Loisirs Hors intérêt général (Chorale, couture, peinture, etc.) Par trimestre	15,00 €
901 < Quotien familial < 1200	
Activités (type A) Activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc.)	2,00 €
Activités (type B) demi-journée Activités payantes avec ou sans transport	5,00 €
Activités (type B) journée Activités payantes avec ou sans transport	8,00 €
Spectacles culturels Théâtre de l'Archipel, Théâtre, spectacles d'éveil (hors Boitaclous)	7,00 €
Ateliers de Loisirs Hors intérêt général (Chorale, couture, peinture, etc.) Par trimestre	15,00 €
1201 < Quotien familial < 1600	
Activités (type A) Activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc.)	2,00 €
Activités (type B) demi-journée Activités payantes avec ou sans transport	6,00 €
Activités (type B) journée Activités payantes avec ou sans transport	9,00 €
Spectacles culturels Théâtre de l'Archipel, Théâtre, spectacles d'éveil (hors Boitaclous)	8,00 €
Ateliers de Loisirs Hors intérêt général (Chorale, couture, peinture, etc.) Par trimestre	15,00 €
Quotien familial >1600	
Activités (type A) Activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc.)	2,00 €
Activités (type B) demi-journée Activités payantes avec ou sans transport	6,00 €
Activités (type B) journée Activités payantes avec ou sans transport	10,00 €
Spectacles culturels Théâtre de l'Archipel, Théâtre, spectacles d'éveil (hors Boitaclous)	9,00 €
Ateliers de Loisirs Hors intérêt général (Chorale, couture, peinture, etc.) Par trimestre	15,00 €

Tarification "familles nombreuses" : plein tarif 1^{er} enfant puis à partir du 2^{ème} demi-tarif.

SERVICE JEUNESSE

PRESTATIONS	2021	
Quotien Familial < 300		
CAP ADOS ET SEJOURS		
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1er enfant	30,00
	A partir du 2ème enfant	22,00
Séjours hors Pyrénées-Orientales 5 jours	1 enfant	70,00
	A partir du 2ème enfant	61,00
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	50,00
	A partir du 2ème enfant	44,00
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	70,00
	A partir du 2ème enfant	61,00
CLUB ADOS		
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant	12,00
	A partir du 2ème enfant	11,00
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant	20,00
	A partir du 2ème enfant	18,00
SERVICE JEUNESSE		
Demi-journée		2,00
Journée sans repas		3,00
Journée avec repas		5,00
Séjour dans le département (par nuit)		10,00
Séjour hors département (par nuit)		12,00
Sortie spectacle sans atelier		5,00
Sortie sans activité		1,00
301 < Quotien Familial < 400		
CAP ADOS ET SEJOURS		
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	35,00
	A partir du 2ème enfant	27,00
Séjours hors Pyrénées-Orientales 5 jours	1 enfant	84,00
	A partir du 2ème enfant	73,00
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	60,00
	A partir du 2ème enfant	53,00
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	84,00
	A partir du 2ème enfant	73,00
CLUB ADOS		
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant	14,00
	A partir du 2ème enfant	12,00
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant	24,00
	A partir du 2ème enfant	22,00

SERVICE JEUNESSE

PRESTATIONS	2021	
SERVICE JEUNESSE		
Demi-journée	3,00	
Journée sans repas	4,00	
Journée avec repas	6,00	
Séjour dans le département (par nuit)	11,00	
Séjour hors département (par nuit)	13,00	
Sortie spectacle sans atelier	6,00	
Sortie sans activité	1,00	
401 < Quotien Familial < 600		
CAP ADOS ET SEJOURS		
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	40,00
	A partir du 2ème enfant	32,00
Séjours hors Pyrénées-Orientales 5 jours	1 enfant	100,00
	A partir du 2ème enfant	88,00
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	70,00
	A partir du 2ème enfant	64,00
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	100,00
	A partir du 2ème enfant	88,00
CLUB ADOS		
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant	16,00
	A partir du 2ème enfant	14,00
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant	29,00
	A partir du 2ème enfant	25,00
SERVICE JEUNESSE		
Demi-journée	4,00	
Journée sans repas	5,00	
Journée avec repas	7,00	
Séjour dans le département (par nuit)	12,00	
Séjour hors département (par nuit)	14,00	
Sortie spectacle sans atelier	7,00	
Sortie sans activité	1,00	
601 < Quotien Familial < 900		
CAP ADOS ET SEJOURS		
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	50,00
	A partir du 2ème enfant	35,00
Séjours hors Pyrénées-Orientales 5 jours	1 enfant	120,00
	A partir du 2ème enfant	106,00

SERVICE JEUNESSE

PRESTATIONS	2021
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 85,00
	A partir du 2ème enfant 77,00
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 120,00
	A partir du 2ème enfant 106,00
CLUB ADOS	
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant 19,00
	A partir du 2ème enfant 17,00
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant 35,00
	A partir du 2ème enfant 32,00
SERVICE JEUNESSE	
Demi-journée	4,00
Journée sans repas	6,00
Journée avec repas	8,00
Séjour dans le département (par nuit)	15,00
Séjour hors département (par nuit)	17,00
Sortie spectacle sans atelier	8,00
Sortie sans activité	1,00
901 < Quotien Familial < 1 200	
CAP ADOS ET SEJOURS	
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 60,00
	A partir du 2ème enfant 40,00
Séjours hors Pyrénées-Orientales 5 jours	1 enfant 144,00
	A partir du 2ème enfant 127,00
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 110,00
	A partir du 2ème enfant 93,00
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 144,00
	A partir du 2ème enfant 127,00
CLUB ADOS	
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant 22,00
	A partir du 2ème enfant 20,00
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant 42,00
	A partir du 2ème enfant 38,00
SERVICE JEUNESSE	
Demi-journée	5,00
Journée sans repas	8,00
Journée avec repas	10,00
Séjour dans le département (par nuit)	16,00

SERVICE JEUNESSE

PRESTATIONS	2021
Séjour hors département (par nuit)	19,00
Sortie spectacle sans atelier	10,00
Sortie sans activité	2,00
1 201 € < Quotien Familial < 1 600	
CAP ADOS ET SEJOURS	
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 70,00 A partir du 2ème enfant 47,00
Séjours hors Pyrénées-Orientales 5 jours	1 enfant 173,00 A partir du 2ème enfant 152,00
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 130,00 A partir du 2ème enfant 112,00
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 173,00 A partir du 2ème enfant 152,00
CLUB ADOS	
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant 26,00 A partir du 2ème enfant 24,00
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant 50,00 A partir du 2ème enfant 45,00
SERVICE JEUNESSE	
Demi-journée	6,00
Journée sans repas	9,00
Journée avec repas	12,00
Séjour dans le département (par nuit)	18,00
Séjour hors département (par nuit)	22,00
Sortie spectacle sans atelier	12,00
Sortie sans activité	2,00
Quotien Familial > 1 600	
CAP ADOS ET SEJOURS	
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 85,00 A partir du 2ème enfant 57,00
Séjours hors Pyrénées-Orientales 5 jours	1 enfant 208,00 A partir du 2ème enfant 182,00
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 156,00 A partir du 2ème enfant 135,00
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant 208,00 A partir du 2ème enfant 182,00

SERVICE JEUNESSE

PRESTATIONS	2021
CLUB ADOS	
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant 30,00
	A partir du 2ème enfant 28,00
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant 60,00
	A partir du 2ème enfant 55,00
SERVICE JEUNESSE	
Demi-journée	6,00
Journée sans repas	10,00
Journée avec repas	14,00
Séjour dans le département (par nuit)	20,00
Séjour hors département (par nuit)	25,00
Sortie spectacle sans atelier	14,00
Sortie sans activité	2,00
Pour toutes les activités inscrites dans la liste du service jeunesse : 1er Enfant plein tarif Demi-tarif à partir du second enfant sauf pour sortie sans activité	

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

D) Sports

Salles de sports - Gymnases

Terrains de sports

SALLES DE SPORTS - GYMNASES

PRESTATIONS	2021
Par heure	
<u>Parc des Sports</u>	
Hall d'entrée ou patio	32,50
Halle + tribunes	42,50
Gymnase	37,50
Salles (danse, musculation, combat)	22,50
Combinés extérieurs	20,30
Tatamis de judo (2 m²) par journée	4,60
<u>Gymnases de la ville</u>	
Alsina + tribunes ; Pons + tribunes	42,50
Pagnol, Diaz, Clos-Banet, Lurçat, Salle Henri Blanc	37,50
Theys, la Garrigole, salle Brutus, salle de boxe Romain ROLLAND	
Simon SALVAT, Saint-Gaudérique, baxellerie Dojo, Baxellerie escrime	
<u>Salle des festivités</u>	0,00
(Gratuité pour les conférences ou réunions)	
<u>Salle de combat Etienne GIMENEZ (27 rue Terrus)</u>	30,00
(par salle d'activité)	
Forfait non-utilisation créneau horaire	59,00

L'utilisation des installations sportives pourra être mise gratuitement pour les Associations de la ville de Perpignan

Un jeu de clefs sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives selon la convention d'occupation.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit :

*clef ordinaire 5 €,

*clef MULT-T-LOCK 60 €.

Dans le cadre de dégradations constatées lors d'occupation de structures sportives, l'association remboursera la remise en état des dégâts sur production par la Ville de devis ou factures.

TERRAINS DE SPORTS

PRESTATIONS	2021
Par heure	
<u>Location Terrains-Stades</u>	
Stade Aimé Giral (la journée)	12 000,00
Stade Gilbert BRUTUS (la journée)	11 000,00
Terrain d'honneur Aimé Giral ou Gilbert Brutus + vestiaires sans lumière	73,00
Terrain d'honneur Aimé Giral ou Gilbert Brutus + vestiaires avec lumière	92,50
J. Laffon, Roger Ramis, Saint-Assisclé, Porte d'Espagne Lurçat, un terrain au Parc des Sports (1-2-3-4-5) Clos-Banet, Jules Sbroglia, plaine de jeux André SANAC San Vicens, Terrain Foyer de l'Enfance, Jean ROUSSET, annexe Aimé GIRAL Maillol, Vernet Salanque, Terrain Tir à l'Arc	<div style="text-align: center;">Sans lumière</div> <div style="text-align: center;">avec lumière</div>
Terrains extérieurs Pons, Pagnol J. Lurçat, Clos Banet, Diaz annexe J. Laffon, Saint Gauderique, Mailloles, Dagneau Redan, J Bourrat	20,00
<u>Piste d'athlétisme</u>	
Parc des Sports sans lumière	32,00
Parc des Sports avec lumière	42,00
<u>Skate park</u>	
Sans lumière	32,00
Avec lumière	42,00
Manifestations exceptionnelles journée	2 000,00
Manifestations exceptionnelles demi-journée	1 300,00

L'utilisation des installations sportives pourra être mise gratuitement pour les Associations de la ville de Perpignan

Un jeu de clefs sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives selon la convention d'occupation.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit :

*clef ordinaire 5 €,

*clef MULT-T-LOCK 60 €.

Dans le cadre de dégradations constatées lors d'occupation de structures sportives, l'association remboursera la remise en état des dégâts sur production par la Ville de devis ou factures.

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

E) RELATIONS QUARTIERS

Université du temps libre

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Prestations	2021
Résidents à Perpignan	
Inscription Générale	78,00
Inscription une Option	55,00
Inscription Option supplémentaire	30,00
Résidents hors Perpignan	
Inscription Générale	98,00
Inscription une Option	75,00
Inscription Option supplémentaire	40,00

PROXIMITE, SERVICES A LA POPULATION

A) Etat civil

B) Domaine public et population

Gestion du domaine public

Cimetières

C) Santé Publique

Vaccinations

ETAT CIVIL

PRESTATIONS	2021
DUPLICATA DE LIVRETS DE FAMILLE Délivrance d'un second livret de famille dans le cadre d'une séparation Délivrance d'un second livret de famille dans les cas de perte, vol, détérioration ou destruction du livret original	 Gratuit 10,00

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2021
Marché place Cassanyes	
Lundi au vendredi (3 m profondeur maxi encaissés)	0,90
Samedi et dimanche	
Etals : par jour / m ²	1,30
Abonnés mois/m ² Sauf décembre pour absences divers	4,60
Marché place République	
Prix par jour	
Carreau simple	12,30
1/2 carreau	6,20
Camion étal : par jour/m ²	1,60
Abonnement mensuel carreau simple	240,00
Secteur Marché aux fleurs	
Carreau simple	6,00
Marché Méridien	
Etals : par jour et m ²	1,20
Extension étal extérieur par mois et m ²	7,90
Kiosques par mois et m ²	15,70
Kiosques à clefs par mois et m ²	14,10
Marchés Moulin à Vent, Clodion, Saint-Martin, Poilus, place de Belgique, rue des Embruns, Torcalis	
Etals : par jour/m ²	1,20
Marchés divers/jour	
Branchement borne - Electricité	2,20
Branchement borne - Eau	2,20
Kiosques à journaux (par m ² par mois)	14,10
Restauration rapide par mois/m²	
Camion Pizza et autres commerces ambulants	25,50
Marché, antiquaires, brocantes et livres anciens	
Marchés à la brocante normaux et marchés aux livres (par m ²)	1,80
Grandes brocantes et brocantes exceptionnelles (par m ²)	3,50
Grandes brocantes du 11 novembre (par m ²)	4,50
Marché aux livres de Noël (forfait)	102,00
Marché aux puces	
Etals : par jour et m ²	1,70
Buvettes : par jour et par m ²	5,40
Etals fripes par jour pour 60 m ²	60,00
Manèges occasionnels par m² et par jour	1,40
Manèges permanents*	
Par mois et par m ²	3,50
Manèges de Noël* par m²/jour	0,20
Attractions de Noël, grande roue, patinoire, manège, sapin (par m² et par jour)	0,20
Chalet de Noel sans restauration sur Domaine Public (par m²/jour)	0,50
Chalet de Noel restauration, bar de nuit sur Domaine Public (par m²/jour)	1,60
Branchements électriques, paiement proportionnel à la consommation :	
Supplément consommation électrique de 1000 à 2000 Kw/h	450,00
Supplément consommation électrique de 2000 à 3000 Kw/h	750,00
Supplément consommation électrique de 3000 à 4000 Kw/h	1050,00
Supplément consommation électrique au-delà de 4000 Kw/h	1200,00
Marché de Noel location	
Chalet de 4mx2m incluant consommation électrique jusqu'à 1000 Kw / h	3060,00
Acompte fixe et non remboursable	1550,00
Supplément consommation électrique de 1000 à 2000 Kw/h	450,00
Supplément consommation électrique de 2000 à 3000 Kw/h	750,00
Supplément consommation électrique de 3000 à 4000 Kw/h	1050,00
Supplément consommation électrique au-delà de 4000 Kw/h	1200,00

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2021
Vente ambulante occasionnelle (par m²/jour) Ballons, bonbons etc	35,00
Spectacles de Marionnettes, Guignol etc par m ² /jour	1,40
Emplacements divers sur la voie publique (hors marchés) Marché des arts, vente de houx pour Noël, etc (par m ² /jour)	1,30
Stationnement Taxis Droit de mutation	1800,00
Foire du 11 Novembre	
Etalagistes	
Par jour et par m ²	10,00
Minimum Perception	30,00
Exonération résident 6 m linéaire (12 m ²)	
Parc des attractions, foire de la Saint-Martin	
Spectacles, attractions, tarifs présentés pour la durée de la foire	
Grands manèges adultes	
Jusqu'à 200 m ² (par m ²)	5,00
201 m ² et plus (par m ²)	4,00
Manèges enfantins (par m ²)	5,00
Pâtisseries, Confiseries, Buvettes (par m ²)	10,00
Tirs, jeux d'adresse, loteries (par m ²)	10,00
Appareils automatiques (l'unité) boissons, jeux - barbe à papa...	105,00
Caution Zone bleue	1 000,00
Location de plot béton 2,5T (période)	20,00
Stationnement Champ de Foire	
Camping jusqu'à 5m (les 2 premiers) l'unité	110,00
Caravane de 5 à 10m (les 2 premières) l'unité	150,00
Caravane + 10m (les 2 premières) l'unité	220,00
Camion-remorque - Atelier (par unité)	75,00
Caravane supplémentaire	270,00
Fourgon Appareils menager (par unité)	75,00
Camion ou tracteur non autorisé	500,00
Dolly non autorisée	250,00
Electricité :	
Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts 25 ampères	460,00
6 KW 220 volts/38 10 ampères	460,00
9 KW 15 ampères	510,00
12 KW 20 ampères	570,00
18 KW 30 ampères	710,00
24 KW 40 ampères	910,00
35 KW 60 ampères	1 120,00
48 KW 80 ampères	1 450,00
60 KW 100 ampères	1 850,00
80 KW 125 ampères	2 030,00
100 KW 160 ampères	2 190,00
120 KW 200 ampères	2 560,00
140 KW 230 ampères	2 790,00
160 KW 250 ampères	2 900,00
180 KW 300 ampères	3 250,00
200 KW 320 ampères	4 120,00
250 KW 400 ampères	4 390,00
Electricité caravanes :	
Camping jusqu'à 5m	75,00
Caravane de 5 à 10m	120,00
Caravane + 10m	160,00
Fourgon et remorque Appareils ménagers	

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2021
<u>Eau (forfait consommation) :</u>	
Confiserie	165,00
Caravanes	100,00
Grands manèges	460,00
Petits manèges	210,00
Attractions hors période foire Saint Martin	
Attraction, Grand Cirque, Ménagerie/jour	715,00
Forfait consommation eau/jour	20,50
Spectacle de variétés/jour	1 350,00
Terrasses :	
Couvertes et fermées	
1 ^e catégorie (par an et m ²)	120,00
2 ^e catégorie (par an et m ²)	90,00
3 ^e catégorie (par an et m ²)	70,00
Tarif/mois et m ² // Création	12,00
Semi-couvertes et fermées	
1 ^e catégorie (par an et m ²)	
Période annuelle (par m ²) du 1.1 au 31.12	100,00
Tarif / mois et m ² // Création	9,00
2 ^e catégorie (par an et m ²)	
Période annuelle (par m ²) du 1.1 au 31.12	78,00
Tarif / mois et m ² // Création	7,00
3 ^e catégorie (par an et m ²)	
Période annuelle (par m ²) du 1.1 au 31.12	54,00
Tarif / mois et m ² // Création	4,60
Terrasses non couvertes	
Première catégorie	
Période annuelle (par m ²) du 1.1 au 31.12	82,00
Tarif / mois et m ² // Création	7,50
Estivale (par m ²) - période du 1er juin au 30 septembre	56,00
Tarif / mois et m ² // Création	15,00
Estivale +2 (par m ²) du 1.05 au 31.10 uniquement place stationnement	60,00
Tarif / mois / m ² // Création	13,00
Estivale + 4 mois (période du 1er mars au 31 octobre)	65,00
Tarif /mois et m ² // Création	11,00
Terrasses non couvertes	
Deuxième catégorie	
Période annuelle/m ² du 1.1 au 31.12	65,00
Tarif / mois et m ² // Création	6,00
Estivale (par m ²) - période du 1er juin au 30 septembre	44,00
Tarif / mois et m ² // Création	11,50
Estivale +2 (par m ²) du 1.05 au 31.10 uniquement place stationnement	47,00
Tarif / mois / m ² // Création	9,00
Estivale + 4 mois (période du 1er mars au 31 octobre)	50,00
Tarif / mois et m ² // Création	6,70
Terrasses non couvertes	
Troisième catégorie	
Période annuelle/m ² du 1.1 au 31.12	36,00
Tarif / mois et m ² // Création	3,60
Estivale (par m ²) - période du 1er juin au 30 septembre	25,00
Tarif / mois et m ² // Création	6,70
Estivale +2 (par m ²) du 1.05 au 31.10 uniquement place stationnement	27,00
Tarif / mois / m ² // Création	5,90
Estivale + 4 mois (période du 1er mars au 31 octobre)	29,10
Tarif / mois et m ² // Création	4,10
Extension terrasses soirées exceptionnelles (hors animations à l'initiative des établissements) tarif / jour / m ²	1,20
Terrasse sans autorisation préalable tarif / jour / m ²	25,50

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2021
Manifestation ou animation exceptionnelle	
1 ^{ère} catégorie : tarif/jour/m ²	10,50
2 ^e catégorie : tarif/jour/m ²	8,40
3 ^e catégorie : tarif/jour/m ²	5,40
} GRATUIT LE DIMANCHE	
Conservateurs à glace	
Estivale (période du 1er juin au 30 septembre)	102,00
Estivale + 4 mois (période du 1er mars au 31 octobre)	122,40
Petits appareils automatiques	
1 ^e et 2 ^e catégorie (par unité)	20,40
3 ^e catégorie (par unité)	18,40
Bascules automatiques enfants et autres appareils (distributeurs de boissons)	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie (par unité)	91,80
3 ^e catégorie (par unité)	81,60
Étalages, jardinières, dépôts de marchandises	
Moins de 0,40 de saillie	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	40,80
3 ^e catégorie/m ² /an	22,50
Plus de 0,40 de saillie	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	71,40
3 ^e catégorie/m ² /an	36,80
Marquises	
1 ^{ère} catégorie/m ² /an	16,40
2 ^e catégorie/m ² /an	12,80
3 ^e catégorie/m ² /an	9,20
Stores verticaux, bannes	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	8,70
3 ^e catégorie/m ² /an	6,20
Minimum perception/an	15,90
Habillage façade, en saillie nu façade > 5 cm	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /ml/an	7,70
3 ^e catégorie/ml/an	5,10
Minimum perception/an	15,30
Exposition de véhicules à la vente	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	66,30
3 ^e catégorie/m ² /an	45,90
Exposition de véhicules (opérations promotionnelles, etc.)	
Par véhicule /jour	80,00
Emplacement livraison rapide	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	76,50
3 ^e catégorie/m ² /an	40,80
Vitrines murales, fixes ou mobiles	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	11,80
3 ^e catégorie/m ² /an	8,60
Minimum perception/an	21,50
Trobades médiévales et fête de la nature par m2 pour la période	
	1,30
Supplément branchement électrique	2,20

* Tarifs permettant d'arrêter le "prix plancher" d'occupation du Domaine Public en cas de mise en concurrence

CIMETIERES

PRESTATIONS	2021
Concessions (par mètre carré)	
15 ans (tous cimetières)	177,00 €
30 ans (tous cimetières)	303,00 €
Perpétuelles (par mètre carré)	
Sud, Haut-Vernet	798,00 €
Saint Martin, Ouest, Est	1 242,00 €
Dépôt provisoire	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
Première année (par trimestre)	58,00 €
Droit d'entrée des véhicules	
Transport pierre tombale	20,00 €
Construction caveau :	
. Jusqu'à 2,20 m de largeur	52,00 €
. Au-delà de 2,20 m de largeur	68,00 €
Columbariums (Tous Cimetières)	
. 30 ans (par case)	510,00 €
Concessions Caveaux collectifs :	
* Cimetières du Sud (du n° 1 au 1488) et du Haut Vernet (du n° 1 au 1232)	
. 30 ans (par case)	948,00 €
. 50 ans (par case)	1 580,00 €
* Cimetière Haut Vernet (du n° 1233 au 1406)	
. 30 ans (par case)	1 491,00 €
. 50 ans (par case)	2 485,00 €
* Cimetière du sud (du n°1489 au 1668)	
. 30 ans (par case)	1 787,00 €
. 50 ans (par case)	2 978,00 €
Montant des vacances funéraires	
allouées aux commissaires de Police	20,00 €
Taxe d'inhumation	66,00 €
Taxe de crémation	25,00 €
Taxe de scellement pour une urne (2 urnes maximum par concession)	66,00 €

VACCINATIONS

PRESTATIONS	2021
Typhoïde (TYPHERIX)	30,00
Méningite A+C	37,00
Hépatite A - adulte	35,00
Hépatite A - enfant	17,00
Hépatite A et B adulte	40,00
Méningite A,C,Y,W135	50,00
SUR COMMANDE :	
Rage préventive (Rabique)	45,00
Carnet de vaccinations international	5,00

SERVICES TECHNIQUES

A) Maintenance du Patrimoine Bâti

Prêt de matériel

prestations exécutées en cas de défaillance de propriétaires privés

A') Parc Auto

Sécurisation de terrains appartenant à des propriétaires privés

PRÊT DE MATERIEL

Toute location de courte durée forfaitaire de 5 jours. Au-delà de cette durée, un coût supplémentaire sera appliqué.

Prestations	2021	
Location	forfait de 5 jours	Tarifs par jour supplémentaire au-delà des 5 jours
	unité	
Table : location/5 jours	8,20	3,00
Table : livraison-récupération	1,50	
Table : mise en place	1,50	
Chaise PVC : location/5 jours	2,20	2,00
Chaise : livraison-récupération	1,50	
Chaise : mise en place	1,50	
Barrière de police ou HERAS : location/5 jours	6,00	3,00
Barrière de police ou HERAS : livraison-récupération	2,00	
Barrière de police ou HERAS : mise en place	2,50	
Grille exposition /panneau de séparation tout type : location/5 jours	10,00	3,00
Grille exposition /panneau de séparation tout type : livraison - récupération	1,50	
Grille exposition /panneau de séparation tout type : mise en place	1,50	
Potelet : location/5 jours	8,00	2,50
Poteau indicateur sur pied : location de 5 jours	6,00	2,50
Potelet ou poteau : livraison récupération	2,00	
Plot de lestage de 200 kg : location/5 jours	6,00	5,00
Plot de lestage : livraison-récupération	41,00	
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : location/5 jours	22,00	12,00
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : livraison-récupération	85,00	
Pavois : location/5 jours	4,00	1,50
Socle Pavois	2,50	1,00
Pavois et socle : livraison-récupération	1,50	
Podium : location/5 jours	8,50	3,00
Podium : livraison-récupération	6,50	
Podium : mise en place	6,50	
Tribune : location/5 jours	9,00	3,00
Tribune : livraison-récupération	7,00	
Tribune : mise en place	7,00	
Tribune mobile (124 places)	1 100,00	
Tribune mobile : livraison-récupération-mise en place	450,00	
Urnes : location/5 jours	25,00	6,00
Urnes : livraison-récupération	10,00	

PRÊT DE MATERIEL

Toute location de courte durée forfaitaire de 5 jours. Au-delà de cette durée, un coût supplémentaire sera appliqué.

Prestations Location	2021	
	forfait de 5 jours	Tarifs par jour supplémentaire au-delà des 5 jours
Isoloirs : locations / 5 jours	32,00	7,50
Isoloirs : livraison-récupération	16,00	
Pavoisement (2 agents + nacelle) par heure	160,00	
Coffrets électriques		
location /5 jours P<36KVA	50,00	10,00
location /5 jours P>36KVA	80,00	12,00
Branchement EDF	47,00	
Contrôle technique par coffret	40,00	
Pose -dépose coffret	240,00	
Projecteur type cormoran : location /5 jours	15,00	4,00
Projecteur type cormoran : pose-dépose	56,00	
Mât métallique de 5 m location /5 jours	10,00	3,00
Mât métallique de 5 m : pose-dépose	84,00	
Guirlandes lumineuses location /5 jours ml	2,00	0,50
Guirlandes lumineuses : pose-dépose ml	7,00	
Blocs autonomes d'éclairage de secours :		
Location /5 jours	50,00	12,00
Pose et dépose	60,00	
Ballon éclairage de secours grandes manifestations :	100,00	20,00
Rallonge électrique 25m location/5 jours (prise en charge au CTM)	15,00	4,00
Passe câble extérieur : location/5 jours	20,00	10,00
Passe câble extérieur : livraison-récupération	5,00	
Extincteurs location/5 jours prise en charge au CTM	10,00	2,50
Cabine WC sur branchement réseau location /5 jours	200,00	50,00
Cabine WC sur branchement réseau livraison-récupération	100,00	
Cabine WC sur branchement réseau intallation	80,00	
Cabine WC chimique : location/ 5 jours	300,00	70,00
Cabine WC chimique : nettoyage désinfection	70,00	
Cabine WC chimique : livraison-récupération	70,00	
Eviers inox : location 5 jours	100,00	25,00
Eviers inox : livraison-récupération	50,00	
Eviers inox : branchement	50,00	
Confection de signalétique sur banderoles ou panneaux		
sans fourniture supports par m ²	50,00	
avec fourniture supports par m ²	95,00	
Câble de suspension compris location pose dépose	200,00	
Main d'œuvre + véhicule par heure		
travaux électriques (camion nacelle + 3 agents)	200,00	
Main d'œuvre : Manutentionnaire ou électricien par heure		
jours ouvrés de 6 h à 22 heures	40,00	
dimanche ou jours fériés ou heures de nuit	60,00	

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Gratuité totale (livraison, prêt, récupération, montage)

- ☛ demandes émanant des écoles publiques de la Ville
- ☛ demandes émanant des écoles privées de la Ville
- ☛ demandes pour les manifestations organisées par la Ville (Visa, Sanch, fêtes des quartiers, fêtes des voisins, fête de la musique, Saint Jean etc)
- ☛ demandes émanant d'associations ou d'organismes intervenant strictement pour les agents de la commune
- ☛ demandes émanant des comités d'animation des Mairies de Quartier
- ☛ demandes liées aux braderies d'été et d'hiver quand elles émanent d'associations de commerçants (livraison en 2 ou 3 points prédéfinis), à charge pour les dites associations de gérer la distribution et la récupération sur ces sites.

Gratuité partielle

- ☛ demandes émanant d'associations de type loi 1901 dont le siège social est à Perpignan et qui organisent des manifestations sur le territoire de Perpignan
- ☛ Prêt, livraison, récupération, montage du matériel gratuit jusqu'à concurrence des quantités annuelles suivantes pour une durée maximale de 5 jours consécutifs. Ces quantités pourront au maximum être réparties dans l'année civile sur 3 manifestations.
 - 150 chaises
 - 25 tables
 - 25 barrières
 - 16 m² de podium
 - 25 grilles d'exposition
- ☛ Paiement total au delà de ces quantités annuelles de matériels ou de 3 manifestations.
- ☛ Cas particulier des podiums : pour toute demande de podium d'une surface supérieure à 16 m² c'est la surface totale du podium demandé qui fera l'objet d'une facturation et non seulement l'excédent.

Paiement intégral (livraison, prêt , récupération, montage)

- ☛ demandes émanant des établissements à but lucratif
- ☛ demandes émanant de collectivités publiques et établissements publics
- ☛ demandes émanant d'Administrations ou de personnes morales publiques
- ☛ demandes émanant d'associations organisant des manifestations en dehors du périmètre de la ville de Perpignan.
- ☛ demandes émanant des régies ou organismes autonomes (palais des congrès et des expositions, théâtre de l'archipel etc)

Partenariat Ville

Les manifestations bénéficiant d'un partenariat avec la ville de Perpignan feront l'objet d'une convention signée entre la Ville et l'organisateur qui précisera les conditions de fournitures ou de matériels nécessaires à l'association par la ville de Perpignan.

Toute demande payante fera l'objet d'émission d'un devis. Le prêt sera assuré après acceptation du devis. Les titres de recettes inférieurs à 50€ ne seront pas mis en recouvrement.

Pour toute livraison, un forfait minimum de livraison de 80€ sera perçu.

La livraison sera proposée sur le territoire de la ville de Perpignan uniquement. Pour toutes demandes extérieures, la prise en charge par le demandeur au CTM sera obligatoire.

Par ailleurs, pour les demandes sur le territoire de la ville de Perpignan, la livraison ne sera proposée que si l'effectif des agents disponibles du service le permet.

Les demandes doivent parvenir aux services de la Ville, au minimum, 1 mois avant la date de la manifestation.

En cas de désaccord déontologique sur l'objet d'une manifestation, la Ville se réserve le droit de refuser d'accorder un prêt de matériel.

PRÊT DE MATERIEL - suite

Prestations	2021
Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)	
Chaises monobloc Denver grise	56,40
Chaises coques marron	25,00
Portes isoplanes (table)	20,00
Chevalets	15,00
Table Pliante (en polypropylène)	70,00
Housse personnalisée pour table pliante	109,20
Grilles caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	181,00
Grilles caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	122,00
Grilles Labelexpo 2mx1m	179,00
Barrières "Vauban" en 2 m	82,00
Verres whisky	3,65
Verres apéritif	2,15
Coupes à Champagne	2,45
Casier de 36 verres	69,50
Casier de 25 verres	59,50
Lampes élections	27,50
Urnes transparentes	290,00
Pavois français (1,00 m x 1,50 m)	24,30
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)	36,20
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)	44,65
Pavois français (3,00 m x 2,00 m)	58,00
Pavois catalan (1,00 m x 1,50 m)	58,00
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)	85,20
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)	131,50
Pavois catalan (3,00 m x 2,00 m)	182,50
Pavois européen (1,00 m x 1,50 m)	32,50
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)	51,00
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)	63,00
Pavois européen (3,00 m x 2,00 m)	76,00
Oriflammes françaises (0,40 m x 1,20 m)	20,00
Oriflammes françaises (2,50 m x 0,90 m)	66,00
Oriflammes françaises (3,00 m x 0,80 m)	65,00
Oriflammes françaises (5,00 m x 1,40 m)	148,00
Oriflammes françaises (1,40 m x 10 m)	305,00
Oriflammes catalanes (1,20 m x 0,40 m)	41,50
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	71,30
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	84,50
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	99,40
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	188,00
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	405,00
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	42,00
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	101,00
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	111,00
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	275,00
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	14,60
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	33,00
Drapeaux Européens (0,60 m x 0,90 m)	24,30

PRÊT DE MATERIEL - suite

Prestations	2021
Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)	
Lambrequins (banderoles) :	
- français maille polyester (5 m x 0,76 m)	71,00
- français maille polyester (10 m x 0,76 m)	132,00
- catalan maille polyester (5 m x 0,76 m)	96,00
- catalan maille polyester (10 m x 0,76 m)	175,00
- européen maille polyester (5 m x 0,76 m)	98,00
- européen maille polyester (10 m x 0,76 m)	174,50
- français en tissu le mètre	5,05
- catalan en tissu le mètre	5,90
- français en polyester le mètre	9,70
- catalan en polyester le mètre	9,70

Dans le cadre de prêt de podiums ou tribunes, si lors de la restitution de ce matériel des anomalies sont constatées, l'emprunteur s'engage à rembourser à la Ville la remise en état du matériel sur production par la Ville de devis ou factures.

Prestations exécutées en cas de défaillance de propriétaires privés

PRESTATIONS	UNITE	LOCATION forfait de 5 jours	LOCATION par jour supplémentaire au-delà de 5 jours	FACTURATION en cas de perte ou de détérioration
Barrière de police ou type Héras : location	à l'unité	6,00 €	3,00 €	82,00 €
Etai : location	à l'unité	2,00 €	1,00 €	23,00 €
madrier : location	au ml	1,00 €	0,50 €	7,00 €
PRESTATIONS	UNITE	MONTANT		
Fourniture plaque de contreplaqué pour refermer des ouvertures	au m2	22,00 €		
Fourniture plaque métallique pour refermer des ouvertures	au m2	12,00 €		
Fourniture de cylindre pour remplacement serrure	à l'unité	15,00 €		
Fourniture de blocs 20x20x50 pour refermer des ouvertures	au m2	10,00 €		
Utilisation nacelle (engin + chauffeur)	heure	120,00 €		
Utilisation échafaudage location	au m²	12,00 €		
Main d'œuvre (manutentionnaire, agent des ateliers ou agent d'astreinte)				
jours ouvrés de 6 h à 22h	heure	40,00 €		
dimanches, jours fériés ou heures de nuit (de 22h à 6h)	heure	60,00 €		

SECURISATION DE TERRAINS APPARTENANT A DES PROPRIETAIRES PRIVES

(votés par délibération N°2020-377 du 17 décembre 2020)

Désignation	Intervention d'un véhicule ou engin (*) municipal avec un chauffeur
Forfait 1/2 journée heures ouvrables TTC	250 €
Forfait journée heures ouvrables TTC	500 €
Heure supplémentaire au-delà de la journée heures ouvrables TTC	72,50 €
Forfait 1/2 journée nuit, dimanche et jour férié TTC	350 €
Forfait journée nuit, dimanche et jour férié TTC	700 €
Heure supplémentaire nuit, dimanche et jour férié TTC	145 €

(*) Poids lourds, engins de travaux publics, nacelles, élévateurs, etc.

Tarif applicable au prorata du nombre d'engins nécessaires à la réalisation de l'opération.

Désignation	Prix TTC à la tonne
Enrochement	23,00 €
Terre	8,00 €
Gravillon	11,60 €
Enrobé à froid	144,00 €

SERVICES TECHNIQUES

B) Cadre de vie

Nettoyage des espaces publics et privés

Canaux et rivières

NETTOYAGE ESPACES PUBLICS ET PRIVES

PRESTATIONS	2021
<u>Débroussaillage et nettoyage de terrains</u>	
Tarif au m² :	
- de 0 à 100 m ²	3,00 €
- de 100 à 1 000 m ²	2,35 €
- de 1 000 m ² à 10 000 m ²	1,91 €
- Plus de 10 000 m ²	1,92 €
Forfait frais de gestion :	
Entretien des terrains non bâtis	173,34 €
<u>Elagage</u>	
	Tarif par mètre linéaire
- inférieur à 50 mètres	16,00 €
- supérieur à 50 mètres	34,50 €
Forfait frais de gestion :	
Elagage pour les végétaux débordant sur le domaine public	173,34 €
<u>Enlèvement dépôts sauvages :</u>	
(dépôts abandonnés sur l'espace public ou privé pouvant être traités dans les installations classées de catégorie 2 et 3)	
<u>Dépôt inférieur à 1 tonne</u>	Forfait par-intervention 298,18 €
<u>Dépôt supérieur à 1 tonne</u>	
- Frais d'enlèvement	Tarifs demi-journée (1) 374,54 €
- Traitement des déchets	Tarif à la tonne 190,88 €
- Forfait frais de gestion dépôt supérieur à 1 tonne	Tarif par dossier 173,34 €
<u>Enlèvement déjections canines</u>	
- Forfait par intervention	Forfait par-intervention 95,96 €
<u>Remise en état du domaine public</u>	
- Frais de nettoyage (frais de personnel : 38,40; engins + coût de fonctionnement : 51,60)	Tarif par heure 95,96 €
- Frais de gestion	Tarif par dossier 173,34 €

(1) Quelle que soit la durée de l'intervention, tout véhicule ou matériel immobilisé sera comptabilisé par tranche de demi-journée

CANAUX

PRESTATIONS	2021
Tarif à l'hectare	
Catégorie 1	112,32
Parcelles situées sur les communes d'Ille sur têt - Néfiach - Millas - Saint Féliu d'Amont - Saint Féliu d'Avall - Thuir - Perpignan - Ponteilla - Canohes - Toulouges - Le Soler	
Catégorie 1 A : tarif applicable aux structures de type Association Syndicale Autorisée (ASA)	56,16
Catégorie 2	91,45
Parcelles situées sur les communes de Saleilles - Villeneuve de la Raho - Cabestany	
Catégorie 2 A : tarif applicable aux structures de type Association Syndicale Autorisée (ASA)	45,79
Catégorie 3	
Parcelles situées sur Perpignan dont les secteurs Mailloles irrigation via le Ganganeil	45,79
Catégorie 3 A : tarif applicable aux structures de type Association Syndicale Autorisée (ASA)	22,89
Catégorie 4	
Irrigation des espaces sportifs et d'agrément	0,50
Tarif au mètre cube (m ³)	
Minimum de Perception	15,00

SERVICES TECHNIQUES

C) Equipement urbain

Droits de voirie

DROITS DE VOIRIE

Prestations	2021
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures(1) <i>Droit fixe</i>	54,50
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures <i>Droit fixe</i>	28,00
<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</u>	
Chantiers de constructions	
Clôtures en planches palissade (mois/m ²)	2,90
Occupation temporaire clôturée mois/m ²	5,30
Dépôt de matériaux non-clôturé semaine/m ²	48,00
Baraques de chantiers jour/unité	5,40
Dépôt de benne, container semaine/unité	48,00
Supplément affichage/clôture mois/panneau	269,00
Engins élévateurs mois/unité	249,00
Support temporaire de candélabres, de poteau EDF ou France télécom mois/unité	106,00
<u>Echafaudages</u> * Travaux sur façades	
Occupation temporaire Hebdomadaire (par m ²)	12,70
Facturation de clef manuelle non rendue	55,00
*Le propriétaire, en faisant la demande, sera exonéré du 1 ^{er} mois d'occupation	
(1) taxe d'autorisation d'installation	
"Toute période d'occupation du Domaine Public Communal commencée est due", ainsi que les modifications de périodes non signalées.	

DROITS DE VOIRIE		
Prestations en regie	2021	
1	Mise à disposition d'une équipe comprenant (coût par heure d'immobilisation) : - 1 agent de maîtrise et son véhicule - 2 agents polyvalents avec leur véhicule	137,00 €
2	Mise à disposition d'une équipe comprenant (coût par heure d'immobilisation) : - 1 agent de maîtrise et son véhicule - 3 agents polyvalents avec leur véhicule	158,00 €
3	Mise à disposition d'un chauffeur poids lourd et son camion (coût par heure d'immobilisation) :	188,00 €
4	Mise à disposition d'un chauffeur d'engin et un élévateur (coût par heure d'immobilisation) :	133,00 €
5	Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte jour ouvrable. Le pourcentage de plus-value sera :	50%
6	Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte nuits ou jours fériés. Le pourcentage de plus-value sera :	100%
7	Mise à disposition de signalisation de chantier, de balisage. La journée de mise à disposition sera payée (toute journée commencée est due) :	354,00 €
8	Fourniture d'enrobés à froid (prix à la tonne) :	186,00 €
9	Fourniture de matériaux concassés ou sable (prix à la tonne) :	22,00 €
10	Frais de gestion de dossier : l'unité sera payée :	173,34 €
DROITS DE TROTTOIRS		
<p>Pour toute demande de réfection de trottoir, la Ville de Perpignan apporte une aide financière au requérant qui en fera la demande, selon la base de subvention stipulée ci-dessous.</p> <p>Ces travaux seront réalisés sous le contrôle et la validation de la Division Voirie, tenant compte de la physionomie des lieux existante, les réfections le long de la façade dans son intégralité seront privilégiées.</p>		
1 - Subvention revêtement en béton		
Droit fixe / m ²	20,00 €	
2 - Subvention revêtement en enrobé		
Droit fixe / m ²	15,00 €	

DIVERS

A) Fonctionnement assemblée

Photocopies et photographies

B) Parkings Arago et Saint Martin

C) Tickets Parking

FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Prestations	2021
Photocopies N&B	
Page* A4	0,18
Page* A3	0,45
Photocopies ou impressions couleurs	
Page* A4	0,37
Page* A3	0,89
Tirages de Plans	
Format A2	0,21
Format A1	0,44
Format A0	0,90
Format non normalisé le m ²	0,90
Sorties originaux sur imprimantes ou traceurs	
Format A0	11,87
Format A1	6,55
Format A2	5,28
Format A3	3,97
Format A4	2,60
Format non formalisé le m ²	11,87
Photographies en couleurs	
Vente aux particuliers pour usage personnel	
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue au sol	10,00
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue en nacelle	15,00
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue aérienne	31,00
Clefs USB	8,00
Main d'œuvre	
Heure de travail	51,93

* Page : chacun des 2 cotés d'un feuillet de papier.

Dans le cas d'une impression recto-verso, comptabiliser 2 pages

PARKINGS ARAGO et SAINT MARTIN

PRESTATIONS	2021
15 mn	0,60
30 mn	1,20
45 mn	1,70
1 heure	2,20
1 heure 15 mn	2,70
1 heure 30 mn	3,20
1 heure 45 mn	3,70
2 heures	4,20
2 heures 15 mn	4,70
2 heures 30 mn	5,20
2 heures 45 mn	5,70
3 heures	6,20
3 heures 15 mn	6,70
3 heures 30 mn	7,20
3 heures 45 mn	7,70
4 heures	8,20
4 heures 15 mn	8,70
4 heures 30 mn	9,20
4 heures 45 mn	9,70
5 heures	10,20
6 heures	10,70
7 heures	11,20
8 heures	11,70
9 heures	12,20
10 heures	12,70
11 heures	13,20
12 heures	13,70
13 heures	13,70
au-delà des 14 heures	16,00
<i>Tarifs spéciaux Arago et Saint Martin</i>	
tarif de nuit (19h-8h)	2,00
Tarif midi (12 h à 14 h)	2,00
<i>Tarif spécial Saint Martin</i>	
tarif du samedi (8h-00h)	2,00

PARKINGS ARAGO et SAINT MARTIN

PRESTATIONS	2021
Abonnement parking ARAGO	
Mensuel	96,00
Trimestriel	280,00
Annuel	980,00
Abonnement parking SAINT-MARTIN	
Mensuel	
▶ 7X24 permanent	106,00
▶ Bureau Lundi -Samedi (8h-20h) : tarifs dégressif de 76€ le deuxième abonnement et 70€ dès le troisième abonnement	82,00
▶ Résident et professionnel - quartier prioritaire	60,00
Trimestriel	
▶ 7X24 permanent	297,00
▶ Bureau Lundi -Samedi (8h-20h) : tarifs dégressif de 215 € le deuxième abonnement et 200€ dès le troisième abonnement	236,00
▶ Résident et professionnel - quartier prioritaire	180,00
Annuel	
▶ 7X24 permanent	1 056,00
▶ Bureau Lundi -Samedi (8h-20h) : tarifs dégressif de 755€ le deuxième abonnement et 700€ dès le troisième abonnement	820,00
▶ Résident et professionnel - quartier prioritaire	700,00
Cartes professionnelles et tourisms (Arago)	
3 jours	22,00
4 jours	29,00
5 jours	35,00
6 jours	42,00
7 jours	48,00
8 jours	55,00
9 jours	62,00
10 jours	68,00
11 jours	75,00
12 jours	81,00
13 jours	88,00
14 jours	95,00
1 mois	110,00

PARKINGS ARAGO et SAINT MARTIN

PRESTATIONS	2021
<i>VELOSTATION</i>	
<i>Location de vélos*</i>	
Demi-journée (4 heures)	1,50
Journée	3,00
Mois	15,00
Trimestre	30,00
CAUTION /Tarif dégressif appliqué en cas de non retour du vélo ou vol de vélos	500,00
Gardiennage de vélos (prix au trimestre)	20,00
 * Demi-tarif pour les étudiants et les titulaires de cartes d'abonnement CTPM, location gratuite pour les usagers du parking Arago	

TICKETS PARKINGS

PRESTATION	2021
<i>Vente de carnets de 50 tickets aux commerçants dans le cadre de la convention Ticket parking</i>	
Prix d'un carnet de 50 tickets (chacun à valeur nominale de 1 €) *	21 €

* Gratuité pour les 500 premiers tickets par commerçant (délibération du 19 mai 2020)